

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

AMBASSADE DU SENEGAL EN
ALGERIE



Alger, le 07 MAI 2020

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES CONCITOYENS ETABLIS EN ALGERIE N° 4

Conformément aux instructions reçues du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur concernant les statuts ciblés, ci-dessous, impactés par la pandémie du Covid-19, il est demandé aux intéressés de se présenter à l'Ambassade munir des pièces suivantes :

Citoyens bloqués hors du pays de résidence :

- Copie du passeport + page visa d'entrée en Algérie + page avec cachet « entrée »
- Copie du billet d'avion Aller/Retour

Citoyens malades du Covid-19 :

- Copie carte nationale d'identité ou passeport
- Certificat médical
- Carte consulaire

Etudiants non boursiers :

- Copie carte nationale d'identité ou passeport
- Certificat d'inscription de l'année académique 2019-2020
- Carte consulaire

Sénégalais exerçant dans le secteur informel

- Copie carte nationale d'identité ou passeport
- Carte consulaire

Sénégalais en situation irrégulière :

- Copie carte nationale d'identité ou passeport
- Copie carte consulaire



L'Ambassadeur,

Anta Coulibaly DIALLO